

## Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction générale de l'aviation civile*

### **Décision du 4 février 2009 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est)**

NOR : DEVA0903527S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,  
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;  
Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 2 ;  
Vu la décision du 12 janvier 2009 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ;  
Vu l'arrêté du 23 décembre 2008 portant nomination de M. Michel HUPAYS en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relevant des attributions d'ordonnateur secondaire délégué du directeur de la sécurité de l'aviation civile à :

M. Patrice MATHIEU, conseiller d'administration, chef du département « gestion des ressources » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ;

M. Jacques WEYANT, attaché d'administration, adjoint au chef du département « gestion des ressources » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Entzheim, le 4 février 2009.

*Le directeur de l'aviation civile Nord-Est,*  
M. HUPAYS